

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Sélestat-Erstein
COMMUNE DE BOLSENHEIM

Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

Séance du Lundi 29 juin 2020 à 19h30

Sous la présidence de M. Patrick GIRARD, Maire

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf du mois de juin, en raison des normes sanitaires, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle communale à huis-clos, sous la présidence de Patrick GIRARD, Maire.

<i>Date de convocation :</i>	<i>Date d'affichage :</i>	<i>Nombre de conseillers :</i>
<i>15/06/2020</i>	<i>15/06/2020</i>	<i>En exercice : 15</i>
		<i>Présents : 15</i>
		<i>Votants : 15</i>
		<i>Pouvoir : 0</i>
		<i>Absent : 0</i>

Objet : fiscalité locale directe au titre de l'année 2020

Conformément à l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020,

Le Conseil Municipal,

- Après proposition du Maire pour la reconduction des taux votés en 2019 et explications données par celui-ci,
- vu, l'état de notification des taux d'imposition 2020 des taxes directes locales,
- sur proposition de M. Patrick GIRARD, Maire,

décide, après en avoir délibéré (avec 15 voix POUR - 0 ABSTENTION - 0 voix CONTRE), une reconduction des taux et de les voter comme suit, sachant que dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, aucun taux TH ne pourra être voté cette année :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 6,65 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 38,38 %

Suivent les signatures au registre.

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture et de la publication le 30/6/2020.
Fait à Bolsenheim le 29/6/2020

Le Maire,
Patrick GIRARD